

Les aides et opportunités : Pour les employeurs

1- Aides à l'acquisition de véhicules plus propres

Il existe différentes aides financières, certaines cumulables, pour permettre l'investissement dans des véhicules plus propres et moderniser les flottes de véhicules :

- Les aides de l'Etat (bonus écologique) : testez votre éligibilité sur www.primealaconversion.gouv.fr

Les modalités d'attribution de la prime au rétrofit sont définies aux [articles de loi D. 251-5 à D. 251-13 du code de l'énergie](#), consultables sur le site [Légifrance](#).

Les critères d'éligibilité du leasing social, dans le cadre du programme de 2026, sont consultables dans l' [appel à manifestation d'intérêt \(AMI\)](#) pour les loueurs, consultable sur le site « agir pour la transition » de l'ADEME.

2- Incitations fiscales pour les véhicules à faibles émissions

- Plusieurs dispositifs fiscaux permettent de réduire le coût total de possession des véhicules électriques.

En savoir plus sur www.averre-france.org

- Les utilitaires, camions et autocars GNV > 2,6 t sont éligibles à un suramortissement jusqu'en 2024.

En savoir plus www.gaz-mobilite.fr

3- Bornes de recharge pour véhicules électriques

Le programme Advenir permet aux entreprises de bénéficier d'un cofinancement pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

En savoir plus sur : <https://advenir.mobi>

4- Prêt vert

Pour les PME-ETI : Le prêt vert permet de financer des investissements visant à maîtriser les impacts environnementaux. La mise en oeuvre de projets destinés à favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, les marchandises et les produits est éligible.

En savoir plus sur : www.bpifrance.fr et <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/>

5- Club des employeurs engagés en faveur de la sécurité routière

Les entreprises qui souhaitent engager des actions significatives en matière de sécurité routière peuvent signer la charte des employeurs engagés et rejoindre le club des entreprises engagées et ainsi bénéficier d'échanges d'expériences.

En savoir plus sur : www.securite-routiere.gouv.fr/

6- Ristourne trajet Carsat

La Carsat peut accorder des minorations de cotisations aux entreprises qui ont accompli un effort significatif de prévention de leurs risques professionnels de trajet en mettant en oeuvre des mesures.

En savoir plus sur :

7- Forfait Mobilités Durables

La Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 a instauré le Forfait Mobilités Durables, un forfait qui permet aux employeurs de prendre en charge les frais engagés par leurs salariés utilisant des modes alternatifs (trottinette, vélo personnel ou partagé, covoiturage...) pour leurs déplacements domicile-travail.

En savoir plus sur : <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/>

8- Prime transport

Sous certaines conditions et de manière facultative, l'employeur peut instituer une prise en charge des frais de carburant ou de recharge des véhicules électriques ou à hydrogène, pour les déplacements domicile-travail.

En savoir plus sur : www.urssaf.fr

9- Label "Employeur Pro-Vélo »

Le label "Employeur Pro-Vélo", porté par la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette), vise à valoriser et accompagner financièrement et techniquement les entreprises qui investissent pour leurs collaborateurs en faveur de la mobilité active. En savoir plus sur : <https://employeurprovelo.fr/>

10- Aide à l'investissement pour le stationnement des vélos

(Programme 2022-2026 > achevé)

Le programme de cofinancement **Alvéole Plus** financé par le dispositif des **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** et piloté par la **FUB** permet aux acteurs publics (établissements d'enseignement, collectivités, bailleurs sociaux, établissements hospitaliers) de bénéficier d'une aide à l'investissement pour l'aménagement de stationnements pour vélos. Le plafond d'aides est réhaussé pour les sites situés dans une Zone à Faibles Emissions.

11- Avantage fiscal pour la mise à disposition d'une flotte de vélos

L'acquisition ou la location de vélos (et de matériel nécessaire à la pratique) mis à disposition des collaborateurs permet de bénéficier d'une remise sur l'impôt sur les sociétés à hauteur de 25% des dépenses engagées.

En savoir plus sur : www.impots.gouv.fr

12- Fond Vert 2026

Le Fonds vert permet de soutenir financièrement des projets d'investissement contribuant à la transformation écologique des activités économiques. Les entreprises peuvent notamment bénéficier :

- d'aides financières pour leurs investissements
- d'un accompagnement technique dans la structuration et la mise en œuvre de leurs projets
- d'un soutien pour sécuriser des projets innovants ou structurants pour les territoires

Le niveau d'aide dépend de la nature du projet, de son impact environnemental et du cadre des appels à projets ouverts chaque année.

Entités éligibles : Les communautés de communes, communautés d'agglomération ; Leurs communes membres; Les syndicats mixtes ; Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ; **Les établissements publics**

Les associations peuvent également bénéficier de l'aide du Fonds vert dès lors que leurs projets sont conjointement portés et financés par une collectivité ou groupement mentionné dans le tableau ci-dessus.

En savoir plus sur : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>